L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ...$12 } payable d'avance
[illegible] ...$10 }

Jours de publication de l'Abeille
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 24 SEPTEMBRE 1842.

Pour Président des Etats-Unis
HENRY CLAY.
Vice Président:
WINFIELD SCOTT.

M. TYLER ET LES DESTITUTIONS.

Dans son adresse d'inauguration au peuple des Etats-Unis, M. Tyler disait: "Le patronage dont peut disposer la Présidence, s'accroît chaque jour. Ce pouvoir, s'il était exercé par un homme animé d'une ambition personnelle, dans le but de perpétuer son autorité ou de la transmettre à quelque préféré dont il ferait son successeur, pourrait, si l'on n'y mettait quelques limites, pousser cet homme à employer tous les moyens imaginables pour atteindre son but." Et plus loin il ajoutait: "Je ne déplacerai aucun des officiers du gouvernement qui auront fidèlement et honnêtement rempli leurs devoirs." L'on sait ce que sont devenues ces belles doctrines et ces belles promesses! L'Exécutif ne s'est pas gêné pour leur donner d'éclatants démentis, et les organes de M. Tyler annoncent hautement que leur patron est décidé à pousser *l'épuration* jusqu'à ses dernières limites. Ce qu'il faut dans les emplois du gouvernement, ce n'est plus la bonne foi, l'honnêteté, le respect des devoirs, des lois et de la constitution: non! c'est un dévouement servile au pouvoir, que dis-je! à la personne même de M. Tyler. En vain aurez-vous toutes les qualités nécessaires pour bien remplir une fonction gouvernementale; en vain votre probité donnera-t-elle les plus sûres garanties de l'excellente conservation des deniers publics, en vain serez-vous honoré de l'estime de tous, si vous ne vous faites l'âme damnée de M. Tyler, vous ne resterez pas en place. On ne vous tiendra même pas compte d'une excessive modération dans vos opinions politiques; si vous ne vous agenouillez pas devant les moindres caprices de son Excellence, vous êtes perdu. Et que l'on ne prétende pas qu'il y a là exagération; car un fait tout récent vient hautement justifier nos paroles; nous voulons parler de la destitution de Jonathan Roberts, collecteur de la Douane de Philadelphie.

M. J. Roberts était un officier de la création de M. Tyler lui-même; il avait été choisi par Son Excellence sans qu'aucune demande eut été faite par lui ni par ses amis, et il avait reçu la nouvelle tout à fait inattendue de sa nomination par une lettre *autographe* que M. Tyler lui adressait: "Je me réjouis, disait cette lettre, que l'un des premiers actes de ma présidence soit de conférer cet office à un vrai et solide patriote tel que vous.... Je savais que vous ne sollicitiez jamais une charge; mais j'ai agi dans la pensée que, puisque vous aviez du mérite, c'était au pouvoir Exécutif à s'en souvenir." Certes jamais marque d'estime ne fut moins équivoque; jamais distinction ne fut plus flatteusement accordée; et M. J. Roberts se montra un effet digne et de la faveur qu'on lui avait faite et du poste qu'il remplissait: honnête et probe lui-même il choisit des employés sur l'honneur et la probité desquels il pouvait compter; il s'inquiéta fort peu des opinions politiques; sur ce point il ne demandait que la modération qu'il montrait lui-même. Les employés choisis par le collecteur furent approuvés par le secrétaire de la Trésorerie; et tout alla fort bien dans le commencement. Cela malheureusement ne dura pas: quelques mécontentemens sourds ne tardèrent pas à naître à Washington et bientôt l'Herald de New-York, l'un des confidens de M. Tyler, annonça que de nombreux changemens auraient lieu à la douane de Philadelphie; dans le même tems les rapports du Président avec le collecteur devinrent d'une grande froideur; et M. J. Roberts demanda l'explication d'une pareille métamorphose; pour toute réponse, il reçut par l'intermédiaire de M. Forward, l'ordre de remplacer immédiatement trente et un officiers de la Douane: "Ces mutations, disait M. Tyler, sont réclamées par des raisons satisfaisantes pour moi-même et liées à l'administration des affaires gouvernementales." M. J. Roberts refusa de se soumettre à l'injonction présidentielle; "les officiers dont on lui demandait le remplacement avaient été légalement choisis et confirmés, ils faisaient parfaitement bien leur devoir; le collecteur pouvait compter sur leur probité, tandis qu'il ne connaissait pas la plupart de ceux qu'on voulait lui imposer, et que parmi eux d'ailleurs il s'en trouvait qui ne pouvaient lui inspirer de confiance". Une lettre porta ce refus motivé à Washington, et bientôt M. J. Roberts lui-même partit pour cette ville. Il se présenta chez le Président et ne put d'abord se faire recevoir; ce ne fut qu'à force de patience, à force d'importunités qu'il parvint à pénétrer jusqu'à M. Tyler. Cette entrevue est trop curieuse pour que nous ne la rapportions pas dans les termes mêmes où la raconte M. J. Robert.

"Au moment où j'entrai le Président était en conférence avec l'un des agents suffragistes du Rhode Island; lorsque cet agent se fut retiré je dis à M. Tyler que j'étais venu pour avoir avec lui une entrevue relativement à la requête qu'il m'avait faite. Il répondit qu'une entrevue était inutile, qu'il désirait que l'on tint compte de sa requête, que ce n'était pas un ordre. "Je suis surpris, ajouta-t-il, que vous n'y ayez pas déjà fait droit." D'un ton très réservé et très respectueux, je répliquai que je ne pouvais pas consciencieusement faire ce qu'il désirait. Le Président dit alors avec grande véhémence: "Alors, Monsieur, vous savez ce qu'un homme d'honneur doit faire en pareil cas." Je répondis avec fermeté, mais avec respect: "M. le Président, je ne puis pas manquer à mon devoir." Je lui tendis alors une lettre fort blâmable de tout point, écrite par l'un de ceux qu'il me recommandait et je lui demandai si de pareils gens étaient dignes de confiance. Le Président lut ou fit semblant de lire, mais me rendit la lettre sans faire la moindre observation. Il me demanda brusquement alors quel était le nombre des employés de la Douane à Philadelphie. "Environ cent, y compris les ouvriers," répondis-je.—"Combien y en a-t-il d'entre eux qui soient *partisans de Clay*?" Je répondis qu'aucun d'eux ne s'était ouvertement prononcé dans ce sens; que d'ailleurs je m'étais conformé à ses instructions en ne m'inquiétant point des opinions politiques. A ce moment je me levai pour me retirer.... et le Président ne me fit pas même les politesses ordinaires, politesses que d'ailleurs réclamait mon âge."

M. J. Roberts retourna à Philadelphie; les choses restèrent dans cet état depuis le mois de mai, époque de l'entrevue avec M. Tyler, mais le 12 du mois courant, M. Thomas S. Smith se présenta à la Douane et déclara à M. Jonathan Roberts, que le Président l'avait chargé de le remplacer. Cette destitution fut officiellement signifiée à M. Roberts quelques heures après par une lettre de M. Forward, datée du 10 septembre, mais timbrée seulement du 12 septembre.

Ce fait ne parle-t-il pas plus haut que tous les commentaires. M. Tyler demande la destitution d'employés de la Douane de Philadelphie parcequ'il les soupçonne d'être favorables à M. Clay; le collecteur ne consent pas à cette destitution, et il est frappé lui-même pour ce noble refus qui montre chez lui tant d'indépendance et de probité. Certes, si jamais acte de tyrannie administrative fut flagrant, c'est celui-là; et nous chercherions vainement un exemple du même genre sous les administrations les plus despotiques.

Fievre Jaune.—Durant ces deux derniers jours, 22 malades de la fièvre jaune ont été admis à l'hôpital de charité, 11 en ont été guéris, et 9 sont morts.

Cabinet.—Si l'on en croit le correspondant du *Commercial Advertiser* de New York, M. Webster quitte le Département d'Etat où il est remplacé par M. C. Cushing ou par M. Upshur. Dans le cas où ce dernier serait le successeur de M. Webster, M. Cushing aurait la marine. Malgré les rumeurs contraires, M. Forward reste à la trésorerie, le secrétaire est satisfait du nouveau tarif sur lequel il compte pour remplir les coffres du gouvernement. Sa santé du reste est tout-à-fait rétablie.

Incendie.—Hier matin vers trois heures le feu s'est déclaré dans une petite chambre à côté de la salle de billard, faisant partie de l'établissement connu sous le nom de "Old Camp Theatre" rue du Camp. Les flammes s'étendirent avec une rapidité telle, que bientôt tout le bâtiment ne forma plus qu'un vaste brasier. Nos pompiers comme toujours étaient à leur poste et leurs efforts parvinrent à arrêter les progrès de l'incendie.

M. Benj. Kending, encanteur, qui tout récemment occupait l'auction Mart que venait de quitter M. Beard, a perdu toutes les marchandises qu'il avait en magasin. Ces marchandises n'étaient pas assurées non plus que l'édifice.

Les billards et toutes les installations de la salle de billard étaient assurés par la Compagnie d'Assurance de l'Ouest pour une somme de $8000.

C'est par erreur que dans le compte rendu de l'incendie de la rue Barthélemy, nous avons annoncé qu'un nègre du nom de *Miller* avait été tué. La personne qui a succombé victime de son intrépidité est M. Miller, membre de la compagnie de la pompe No. 17. Ses amis et ses camarades accompagnaient, avant-hier ses dépouilles à leur dernière demeure.

Le steamer *Bâton Rouge* est arrivé avant-hier en ville, ayant à son bord 450 balles de coton provenant de la cargaison du Vicksburg qui a sombré un peu au-dessous de Red River Cutoff.

Sur quatre cas de fièvre jaune rapportés par le bureau de Santé de Mobile, deux ont occasionné la mort.

Williams et les deux nègres qui s'étaient échappés de la prison des Opelousas ont été arrêtés de nouveau

---

Le prix de la [illegible] moyen, le pain de première qualité devra, durant la semaine prochaine, peser 43 onces pour dix cents; celui de seconde qualité devra peser 53 3/4 onces.

Le 23 septembre 1842.

RECOLTES.

Nous avons reçu hier nos journaux d'échange de la campagne. Les nouveaux rapports qu'ils contiennent sur la récolte de coton sont loin d'être favorables. Il paraît que les pluies abondantes qui ne nous épargnent pas en ville depuis quelque temps, ont aussi bien brutalement maltraité nos malheureux habitans.

Nos lecteurs pourront juger, par les extraits suivants, des dommages considérables éprouvés dans les différentes paroisses de l'Etat:

Un ouragan a, ces jours derniers, fait des ravages considérables dans les environs de Bayou Sarah. Le *Louisiana Chronicle* dit que la violence du vent et l'abondance de la pluie étaient extrêmes, et que les [illegible] habitans ne se rappellent pas d'avoir vu [illegible] plus fort. Des arbres déracinés, plus [illegible] renversées et les récoltes à peu [illegible] un coup de [illegible] spectacle qu'offrent les brisés, des barrières [illegible] imprévu ne près détruites, voilà le triste [illegible] doit campagnes. A moins qu'un changement s'opère bientôt, tout le monde, dit la *Chronicle*, s'attendre cet hiver à souffrir beaucoup.

Si jusqu'à présent les ouragans nous ont ménagé dans la paroisse St. Martin, en revanche les pluies nous désolent avec une ténacité singulière. Nos récoltes, celle du coton principalement, souffrent considérablement. Elles s'effraient cependant sous de si consolans auspices! La prompte cessation des pluies peut seule sauver nos colonnières.

[Gazette des Attakapas.]

"Les approches de l'équinoxe d'automne se font remarquer par des pluies presque continuelles. Depuis dimanche dernier il ne s'est pas passé un seul jour sans que l'eau ne tombe comme par avalanche. Ce temps fait incontestablement un tort incalculable à nos planteurs de coton."

(Gazette des Opelousas.)

"Les chenilles ont fait aussi leur apparition dans les champs de coton, à la paroisse Ste. Marie. Les habitans s'en plaignent vivement. Jusqu'à ce jour, les journaux de St. Landry n'ont point encore signalé la présence dans cette paroisse de ces insectes dévastateurs."

(Créole de St. Martinville.)

"Les pluies abondantes que nous éprouvons depuis quatre ou cinq jours ont causé les plus grands dommages à la récolte de coton. Nous apprenons que sur plusieurs habitations de cette paroisse et des paroisses voisines, la récolte, qui déjà avait été réduite de moitié par la sécheresse, sera encore considérablement diminuée si ces pluies continuent."

(Bayou Sarah Ledger.)

"Dans nos derniers numéros, nous entretenions nos lecteurs de l'espérance que nous conservions encore d'avoir une assez bonne récolte, malgré le temps peu favorable que nous avions éprouvé. Ce n'est pas sans regret que nous sommes obligés de dire qu'aujourd'hui nous sommes déçus de ces espérances par les pluies abondantes qui tombent sans relâche depuis huit jours, et qui ont occasionné des dommages si considérables qu'il nous est impossible de les évaluer."

(Feliciana Whig.)

Le Grand Gulf Advertiser [Mi] dit que les fortes pluies qui ne cessent depuis quelques jours ont considérablement fait tort à la récolte de coton.

EXTERIEUR.
LA HAVANE.

Effets du dernier coup de vent.

Nous avons reçu par le brick *Uncas*, arrivé avant hier de la Havane, des journaux de cette ville, d'où nous avons puisé les détails suivans sur les sinistres survenus à la suite de l'ouragan du 4 de ce mois.

L'Uncas a rencontré en mer la barque Euphrates, partie d'ici pour Marseilles, et dont il a reçu l'équipage. Ce bâtiment, qui avait été démâté le 5, avait 7 pieds d'eau dans la cale lorsqu'on l'a abandonné.

Le navire américain Emporium, capt. Rogers, allant de la Nouvelle-Orléans à Boston, a relâché en détresse à la Havane le 8, ayant souffert du coup de vent.

Le navire à vapeur espagnol Natchez, capit. Villar, est rentré à la Havane, après avoir éprouvé en mer de fortes avaries et avoir été forcé de relâcher à Key West. Ce navire était parti de la Havane le 4 septembre à 6 heures du matin, pour Matanzas, avec 42 passagers à bord. Peu de temps après, le vent soufflant frais du N. le capitaine fit gouverner au N. N. E. afin d'éviter les dangers de la côte. A 8 heures, le vent passa au N. O. et souffla avec violence; à 10 heures, le Natchez se trouvant à 9 ou 10 milles de terre, et l'ouragan ayant commencé, le capitaine prit la direction N. afin d'éviter la côte, et soulager le navire; à 11 heures, il se vit forcé de faire couper le mât de misaine, qui tomba à tribord, ce qui obligea de jeter à la mer tout ce qui se trouvait de ce côté jusqu'à l'ancre et une partie du câble en fer. A midi, le navire avait le cap au N. 1/4 N. O. La machine ne pouvant donner qu'un tour par minute, et le capitaine voyant l'impossibilité de gagner un des ports de la côte, fit jeter tout ce qui offrait de la résistance au vent qui passa au N. N. O. Le navire ainsi soulagé, courut au N. jusqu'à 3 heures; en ce moment l'ingénieur informa le capitaine qu'il ne pouvait plus faire jouer la machine. A 5 heures, il y avait 5 pieds d'eau dans la câle; on se mit de suite à pomper, mais le charbon qui se trouvait répandu dans la câle engagea tellement les pompes qu'on n'en put faire usage. L'équipage et les passagers se mirent alors en devoir de retirer l'eau avec des seaux. A 5 heures et demie, le vent enleva le pont supérieur, et il survint par derrière un énorme coup de mer qui enleva le gouvernail et mit le navire à la merci des vagues. A 7 heures le vent ayant molli et la mer s'étant un peu calmée, on fait faire un gouvernail avec une spare et on mit quelques voiles afin de pouvoir gouverner. On avisa ensuite au moyen d'enlever totalement l'eau pour prendre du charbon. Le 5, le vent continuait à mollir, on découvrit les cayes (*Simbora Keys*) sur la côte des Florides, sur lesquelles le capitaine se dirigea afin de voir s'il pouvait trouver fond de manière à laisser Sandy-Key au N. O. Toute la nuit on cût le cap dans la direction de la lune, et à 5 heures, le Natchez jetta l'ancre par sept brasses d'eau, laissant Sandy-Key au N. N. E. On mit ensuite le canot à la mer pour aller demander un pilote à Sandy-Key. Peu après il se présenta plusieurs goélettes et bateaux sur lesquels se trouvaient des pilotes qui vinrent offrir leurs services, mais le capitaine du Natchez ne voulut accepter que le commandant d'une goélette américaine, qui était véritablement pilote. A 9 heures, le navire fut remorqué par deux sloops, placés à l'avant et un autre à l'arrière pour le faire gouverner, on navigua ainsi toute la journée. Vers la nuit le Natchez mouilla dans la baie de Key West. Le lendemain au matin, il fut amené au quai, et les avaries furent ensuite réparées. Ce bâtiment est maintenant dans le port de la Havane à la charge de la compagnie de sauvetage.

Le navire Rapid, de New York, est entré en détresse à la Havane, le 8 sept. ayant éprouvé un fort coup de vent le 26 août, à la hauteur du cap Hatteras. On a été obligé de jeter par-dessus bord une partie de sa cargaison. Le 3 sept. à 2 heures P. M. il a éprouvé un violent ouragan. On eut à couper ses mâts et on le fit remorquer jusqu'à la Havane.

Le brick espagnol Neptune, parti pour Terre-neuve, a éprouvé en [illegible] le coup de vent, et on a été forcé de couper ses mâts. Il a été remorqué dans le port.

La goélette espagnole Vicente, venant de Tabasco, a été obligée de jeter pardessus bord 400 quintaux de bois de Campêche.

Le steamer anglais Solway, qui avait à bord $757,800 en espèces a eu ses voiles et cheminées emportées. Le steamer Medway, de Nassau, n'a point éprouvé d'avaries.

Le tonnerre a éclaté, durant le coup de temps, sur la frégate espagnole Isabel II; il a fendu un de ses mâts et est sorti par la batterie de tribord. Personne n'a été victime de cet accident.

Les goélettes de cabotage espagnoles Carmen, Bonifacia, Segunda Monolita, Atrevida, Minerva, Teresa, Estrella, Victoria, Favorita et Casualidad ont sombré dans le port. A l'exception de la première qui était chargée de bois, elles étaient toutes sur lest.

Quatre chaloupes ont également sombré.

Les goélettes espagnoles Goiri, Lugarda, Rosita, Victoria, Florentina, Carmen, Clemencia, Carreras, Preciosa, Quintina, Dolores, Leonor, Inesita, Babita, Derotea, Dos Sofias, Cuatro Nietros, Merced, Segunda Merced, Segunda Josefa, Felix Habanera, Brillante, Dichosa, et Favorita ont éprouvé de fortes avaries.

Un navire anglais, chargé de 1,300 caisses sucre, s'est perdu près de Mantanzas. L'équipage s'est sauvé.

Jamaique.—Nous recevons par la voie de Pensacola, des nouvelles de la Jamaïque qui vont jusqu'au 2 courant.

La culture de la soie excite en ce moment une grande attention; les journaux font valoir très vivement les avantages que le climat et le sol de l'île présentent à cette industrie.

Un léger tremblement de terre a été ressenti à Kingston, le 25 courant; la secousse a été accompagnée d'un bruit semblable à la détonnation d'un coup de canon.

Auguste Luchet.—L'auteur du *Nom de Famille* a été récemment, on se le rappelle, condamné à une peine exorbitante par suite de la publication de ce roman, où la pudeur d'un procureur du roi a signalé de nombreuses atteintes à la morale publique. M. Luchet a échappé à la peine dont il est frappé en se réfugiant à Jersey; et de cette retraite il adresse au *Siècle* une lettre qui révèle un point assez remarquable de justice distributive:

A Monsieur le Rédacteur du Siècle.

"Monsieur et cher compatriote,

"J'ai lu dans le *Siècle* de dimanche 24 juillet une note qui me concerne et que je vous demanderai la permission de rectifier.

"Il n'est pas exact que j'aie demandé au gouvernement belge, ainsi que le croient les journaux de Bruxelles, l'autorisation de m'établir dans cette ville, et qu'on me l'ait refusée. Le fait est beaucoup plus important.

"Quelques amis, que le malheur ne m'a point enlevés, m'ayant proposé de venir chez eux, je les avais priés de s'informer au préalable si je pourrais à Bruxelles compter sur la sécurité du séjour. Ils s'adressèrent pour cela aux autorités compétentes, verbalement toutefois, et il leur fut répondu d'assez haut lieu que, non seulement on ne tolérerait pas ma présence en Belgique, mais encore que j'y serais poursuivi, comme en France, pour le fait de la publication du *Nom de Famille*.

"Il faut vous dire que ce malheureux livre a été contrefait en Belgique à dix mille exemplaires environ. Ainsi, parce qu'il convient à M. Méline ou à M. Hauman de contrefaire un ouvrage français, l'auteur, s'il passe dans le lieu où s'est accomplie cette contrefaçon, qu'il ignore peut-être, qu'à coup sûr il n'a ni sollicitée ni autorisée, pourra se voir arrêté et poursuivi, tandis que le contrefacteur jouira paisiblement des immunités de la contrefaçon! Ceci me paraît une question de droit toute nouvelle et qu'il ne sera point, je pense, inutile d'examiner, lorsque viendra devant les chambres françaises la loi, si souvent promise, sur la contrefaçon étrangère.

"Veuillez agréer, M. le rédacteur, mes bien sincères salutions.

"Jersey, 31 juillet 1842. Auguste Luchet."

---

déjà de plusieurs années, occupe [illegible] presse de Londres et celle de Paris; elle est aussi, dit-on, le sujet de communications officielles entre les deux gouvernements d'Angleterre et de France. Voici un résumé assez clair des faits qui s'y rattachent:

Les droits respectifs de la France et de l'Angleterre, sur la côte ouest de l'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'au cap Vert, sont réglés par le traité de 1783. La France jouit en propriété exclusive de la rivière du Sénégal et de ses dépendances, de la propriété des ports d'Arguin et de Portendick, de celle de l'île de Gorée, et de celle du comptoir d'Albrida, situé à peu de distance de l'embouchure de la Gambie, fleuve dont la possession a été assurée à l'Angleterre, ainsi que celle du fort James, qui se trouve au dessus d'Albrida.

Le même traité réserve aux Anglais le droit de faire la traite de la gomme, depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie de Portendick inclusivement; mais il stipule expressément que les Anglais *ne pourront former* dans la rivière de Saint-Jean, si sur la côte, non plus que dans la baie de Portendick, *aucun établissement permanent*, de quelque nature qu'il puisse être.

En 1833, des difficultés sérieuses s'élevèrent entre les établissements français du Sénégal et les maures Trarzas, qui sont les principaux traitans de gomme de cette partie de l'Afrique. Le fleuve du Sénégal, dans [illegible] marchandises débouchent, se trouva [illegible] de cet état de guerre avec par lequel leur [illegible] porter vers la baie de fermé pour eux, et par [illegible] les Fran[illegible] la France, force leur fut de se [illegible] Portendick pour vendre aux Anglais [illegible] çais n'achetaient plus.

Il en résulta pour la France la perte d'une traite considérable, et de plus le déboire de perdre ce commerce au profit tout entier de la concurrence anglaise; mais ce qu'il y avait surtout d'intolérable dans cette situation, c'est que les Trarzas se riaient des hostilités françaises contre lesquelles ils étaient à l'abri dans l'intérieur, et qui restaient sans effet sur la côte, puisqu'ils se mettaient et mettaient leur gomme à couvert sous le pavillon anglais.

C'est pour sortir de difficulté que le gouverneur du Sénégal, interprétant à sa façon le traité de 1783, prétendit que les bâtimens anglais mouillés dans la baie de Portendick constituaient ce que ce traité appelle un *établissement permanent*, et qu'il interdit par conséquent formellement à l'Angleterre. Les navires anglais reçurent l'ordre d'appareiller immédiatement et de traiter sous voiles, ou bien de se retirer. La traite sous voiles étant sinon impossible, du moins assez difficile pour que la prime passe le profit, les Anglais résistèrent, et ne cédèrent qu'à la force. Un brick de guerre français le *Dunois*, envoyé par le gouverneur du Sénégal, amarina les bâtimens des capitaines récalcitrans et les conduisit à Saint-Louis du Sénégal.

Le ministère des affaires étrangères de France saisi d'une plainte du gouvernement anglais au sujet de cette interprétation du traité de 1783 par le gouverneur du Sénégal, n'a pas partagé l'opinion de ce haut fonctionnaire. Cet avis est sage, et l'opinion contraire causerait à la France des préjudices qui seraient loin de trouver une compensation dans les avantages qu'elle retirerait de la fermeture de la rade de Portendick au commerce anglais.

En effet, sur la côte de Terre-Neuve, la France est, par les traités de 1815, dans la même situation où est l'Angleterre, par le traité de 1783, sur la côte occidentale d'Afrique. Les marins français ont le droit de pêcher sur les côtes de Terre-Neuve, dont toute l'étendue appartient à l'Angleterre, mais à condition de n'y fonder aucun établissement permanent de quelque nature que ce soit.

Eh bien! non-seulement l'Angleterre ne considère pas un navire français mouillé sur la côte de Terre-Neuve comme un établissement permanent, mais elle permet aux pêcheurs français de bâtir à terre des hangars où ils font sécher leur poisson; et comme, dans ces latitudes froides et élevées, tout se conserve pendant un fort long temps, ces pêcheurs ne démolissent pas leurs barraques dont ils se servent à la saison suivante, sans exciter la moindre jalousie de la part de l'Angleterre, qui jamais n'a eu l'idée de considérer ces constructions provisoires comme des établissemens permanens qu'ils dussent interdire.

Nous le répétons, le gouverneur du Sénégal a mal interprété le traité de 1783; il a chassé de la baie de Portendick des navires anglais qui y traitaient à l'ancre. Il a eu tort, et la France doit réparation du préjudice que ses agens ont occasionné au commerce anglais par une mauvaise interprétation du traité de 1783.

Mais ces préjudices, à quel chiffre seront-ils évalués? Les marchands anglais ont fait leur compte et ils ont demandé cinq cent mille francs. La France a revu et corrigé ces évaluations; elle offre, dit-on, de payer une somme de cent mille francs, et le gouvernement anglais est à peu près d'accord avec elle sur ce chiffre. Mais l'Angleterre demande un arbitrage, parceque dans l'affaire de Portendick il y a une seconde question bien plus importante que la question d'argent: c'est celle qui concerne une certaine étendue de côtes, dont la France prétend s'attribuer le commerce exclusif; voilà précisément en quoi consiste la difficulté, parce que l'Angleterre veut que les deux questions soient résolues à la fois par le même arbitre.

La France résiste: elle accepte l'arbitrage sur le premier point, parce qu'il y a litige; mais elle le refuse obstinément sur le second point, attendu que son droit ne lui paraît pas devoir être contesté.

Le duc de Nemours et la duchesse d'Orléans.

Un journal ministériel, qui dès les premiers momens a pris en main la cause de M. le duc de Nemours, publie, d'après la dernière livraison des Nouvelles à la main, un article qui, dit-il, donne une idée exacte du caractère de ce prince. Nous le reproduisons, non pas comme étant la vérité, puisque nous n'avons à cet égard aucune information certaine, mais comme faisant connaître ce que le château voudrait que l'on crût de l'homme à qui l'on destine la régence:

"La question de la *régence est résolue*. C'est au duc de Nemours que sont *réservées* ces hautes fonctions.

"M. le duc de Nemours marche désormais à la tête de cette belle et forte lignée de princes. C'est un caractère qui va se révéler.

"Placé trop près du duc d'Orléans, que le trône attendait, M. le duc de Nemours, avec une abnégation et un tact qui attestent un grand cœur et une grande raison, n'a jamais cherché autre chose que l'éloignement des affaires publiques.

"Formé à la même école que son frère, comme lui riche d'études sérieuses et de beaux antécédens militaires, on ne l'a jamais vu, par une intervention jalouse, mêler son nom et son influence aux intérêts de la politique.

"M. le duc de Nemours aimait son frère, et ne voulait que le servir.

"Aujourd'hui, tout ce qu'on espérait du prince royal va se reporter sur le futur régent;

"Esprit droit et net, intelligence prompte et sûre, fidélité aux promesses, élocution simple et sobre, courage calme, connaissance profonde de l'art militaire, amour de nos institutions, horreur de l'intrigue et de la mauvaise foi, telles sont les qualités que M. le duc de Nemours a laissé deviner plutôt qu'il n'a voulu les montrer jusqu'ici.

"Son rôle de frère dévoué est fini. *Son rôle de prince politique va commencer.*"

En regard de cette appréciation du duc de Nemours on peut mettre celle de la duchesse d'Orléans, que publie la *Gazette d'Augsbourg*:

"La mort du duc d'Orléans a fixé l'attention publique sur la veuve de ce prince: tout ce qui peut servir à la faire connaître doit être maintenant d'un intérêt général. Nous avons eu souvent l'occasion de la voir quand elle était encore princesse de Mecklembourg, à la cour de Walmar, à laquelle elle était unie par les liens de la parenté. Elle se faisait remarquer par la justesse de son raisonnement et la solidité de son jugement; et malgré la supériorité de ses talens on se trouvait tellement à l'aise auprès d'elle, qu'on aurait presque oublié la princesse, si la dignité et la noblesse empreintes sur toute sa physionomie n'eussent imposé le respect. La douceur et la bonté de son caractère, ainsi que sa grande instruction, lui attiraient l'amour, les hommages et le respect de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. Elle passa quelque temps à Jena, où était venue séjourner sa mère, dont la santé avait exigé une consultation des médecins de cette ville. La princesse, très jeune alors, aimait beaucoup la société des professeurs, et trouvait le plus grand charme à leur conversation; elle avait de bonne heure montré un goût particulier pour l'histoire et la politique. On ne soupçonnait pas alors à quelle haute position elle serait appelée, mais chacun s'accordait à dire que cette aimable et spirituelle princesse, douée de si grands talents et de si nobles qualités, était bien faite pour embellir un trône. C'est là ce que pensaient et disaient tous ceux qui la connaissaient. Dans le rang élevé qu'elle occupe, elle ne perd pas de vue ses amies d'enfance, avec lesquelles elle entretient une correspondance assez suivie. Mais ce qui prouve surtout que son beau caractère n'a pas changé, c'est le sentiment d'amour et de respect qu'elle s'est acquis dans sa nouvelle position, au milieu de circonstances souvent graves et difficiles."

Une Heroine.—Un chef de Circassiens de la tribu des Lesghiens s'est distingué par sa valeur, son audace et sa barbarie contre les Russes vaincus et prisonniers. Il a surpris avec un petit détachement un village occupé par les Russes et il les a fait tous passer au fil de l'épée. Dans un autre village il trouva des cosaques qui lui firent une vigoureuse résistance. Le chef circassien s'est battu comme un héros de l'antiquité. Tous ses soldats étaient tombés, il résista seul longtemps, mais enfin, couvert de blessures, il fut fait prisonnier. Amené devant le gouverneur militaire, on lui demanda la peine qu'il méritait pour avoir porté les armes contre le czar. "Vous ne me ferez rien, répondit-il.— Pourquoi?— Parce que votre czar est trop fier pour vouloir se venger d'une femme. Je suis femme, et j'avais juré de venger la mort de mon père et de mes frères tués par les Russes." On fit part de cet événement à l'empereur, qui donna l'ordre de soigner les blessures de cette héroïne et de l'envoyer ensuite dans la capitale revêtue de son uniforme de chef de Circassiens.

Messieurs les Editeurs:

Veuillez annoncer que l'Hon. CH. DERBIGNY sera soutenu par une grande majorité de votans de la paroisse Jefferson, à la prochaine élection pour représentant de ladite paroisse à la Législature de l'Etat.

Un grand nombre de votans de la paroisse Jefferson.

6 sept—

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Vandalia, Weston, Liverpool, Bustin, Gally & co
Brick Democrat, Fitzsimmons, Laguna de Terminos, J W Zacharie & co
Goel. Henry Clay, Hughes, Laguna, do
Water Witch, Arnoux, Matamoros, A Capdevielle & Cucullu

ARRIVES.

Bateau de remorque Prairie, Disney, des Passes—avec le brick Uncas.
Brick Uncas, Golding, des Passes.
Goel. Santa Anna, Borns, de Galveston.
Steamer Octorara, Griffith, Fort Adams.
" Eliza, Littleton, St. Louis.
" Cote Joyeuse, Kimball, d'Alexandrie.
" Star, Welch, d'Alexandrie.
" Glaster, Rudd, Cincinnati.
" Clipper, Bessy, Bayou Sarah.
" Luda, Clark, Bayou Sarah.
" Teche, Wiggins, Balize.
" Baton Rouge, Walworth, Natchez.
" Princess, Vandiord, St. Louis.
" Ambassador, Brenham, Milliken's Bend.

NOUVELLE ORLEANS.

Vendredi soir, 23 sept. 1842.

Les transactions de cette semaine sont de si peu d'importance qu'elles nous exemptent de toutes remarques sur le marché.

Il [illegible] plu et ces pluies ont occasionné des dommages considérables aux récoltes.

COTON—Arrivé depuis le 16 du courant 10,333 balles, expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 1465 balles, New-York 962, Boston 161, ensemb'e 2588 balles; ce qui augmente le stock de 7796 balles et laisse, en y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 21676 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er: Stock en mains,		4,498
Reçu depuis le 2 du courant,	10,383	
Antérieurement,	11,461	21,844
		26,273
Expédié depuis le 2 du courant,	2,993	
Antérieurement,	2009	4,997
Stock en mains		21,276

Durant les premiers jours de la semaine, la demande de coton a été très languissante, mais les trois derniers jours ont été très actifs. Les acheteurs pour Liverpool, le Havre et le Nord ont largement opéré, et depuis mardi les ventes se sont élevées à 2500 balles, aux prix portés à nos derniers cotes. Les craintes que l'on éprouve sur la récolte à cause des dernières pluies font que les qualités supérieures sont en meilleure demande. Les ventes de la semaine sont de 3500 balles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi:

Inf. et [illegible]	6 à 6 1/2
Ordinaire,	7 à 7 1/2
Ordinaire,	[illegible]
Bon ordinaire,	8 1/2 à 9
Bon ordinaire et petit courant,	[illegible]
Petit courant et courant,	[illegible]
Bon courant,	[illegible]

TABAC—Le stock est tellement réduit qu'il est impossible de compter sur des transactions importantes. Il n'est survenu aucun changement dans les prix.

Arrivé depuis le 16 du courant 187 boucauts, expédié dans le même espace de temps, pour Londres 503 boucauts, New-York 9, Boston 97, Philadelphie 93, ensemble 734 boucauts.

SUCRE—Il s'est fait de belles affaires cette semaine, si l'on considère le stock si reduit qui se trouve en vente. Les détenteurs ont réussi à obtenir une augmentation de prix surtout dans les qualités inférieures, lesquelles ont augmenté de 1/2 cents. Nous cotons aujourd'hui les qualités extrêmes de 3 3/4 à 5 1/2.

MELASSE—Il n'y a presque rien en vente sur place; les quelques ventes qui se sont faites ont eu lieu pour le détail à 18 et 19 cents le gallon.

WHISKEY—En demande modérée aux prix portés à nos dernières cotes, c'est à dire 20 cents par gallon le rectifié.

FARINE—Le calme que nous signalions à nos derniers revues, n'a pas été, depuis lors, interrompu un seul instant. Le haut du Mississipi et les rivières tributaires de ce fleuve étant actuellement navigables, des quantités considérables de farine nous sont arrivées sur place, sans que pour cela la demande se fasse mieux sentir, les prix en conséquence ont fléchi; nous cotons aujourd'hui la superfine à $3 20, prix auquel le marché était très calme à la clôture. Il a été pris cette semaine environ 1500 barils pour l'exportation.

PRODUITS DE L'OUEST—Les différentes descriptions de ces articles sont toujours très calmes à la demande, mais le stock en a considérablement diminué, aussi les prix ont-ils une tendance très manifestée à la hausse. Quoiqu'il en soit, ce mouvement ne s'étant pas encore fait sentir bien franchement, nous laissons encore subsister nos cotes de la semaine dernière.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Ces articles ont été en très bonne demande durant toute cette semaine et les prix sont très fermes aux prix portés à nos dernières cotes. Nous cotons la toile de Kentucky 14 1/2 à 15c au comptant, et 16 à 16c. à terme—Celle de l'Inde 15 1/2 à 15c. comptant, et 16 à 17, à terme—La corde de Kentucky 5 à 6 1/2 cts, comptant et à terme.

CHANGE—Les traites sont offertes en abondance sur tous les points. Les prix ont fléchi. Nous cotons aujourd'hui comme suit: Sterling 4 1/4 à 5 pour cent de prime, francs sans demande 5 47 1 2 à 50 do, New York, 60 jours 3 1/4 à 3 1/2 pour cent d'escompte, à vue 1 1/2 à 2 pour cent d'escompte.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	4 1/2 à 5 p. ct	de prime
France,	5 47 1/2 à 5 50	do
New-York, 60 jours de vue	3 1/4 à 3 1/2	d'esc
De 30 de do		do
De à vue do	1 1/2 à 1	do
Philadelphie 60 jours de vue,	3 1/2 à 3 1/2	do
De à vue	1 1/2 à 1	do
Boston 60 jours	3 à 3 1/2 p. ct	de prime

FRET—En bonne demande aux cotes ci-après.

FRET

Coton pour Liverpool	1 1/2 d	
Do du Havre,	1 cent	
Do de New York,	1/2	par livre
Do de Boston,	1/2	do
Tabac pour Cowes,	30 à 35	
Do de Londres directement,	30 à 35	
Do de New York,	5 00 à 5 50	
Do de Boston,	5 à 6	
Do de Philadelphie,	6 à 0 00	

MARCHE MONETAIRE DE LA NLLE-ORLEANS.

Espèces	pair	
Billets de la Banque de l'Union	6 à 7	p c escompte
do Artisans & Commerçans	1 à 2	do
do do Louisiane	pair	
do Cité	10 à 12	do
do Etat de la Louisiane	8 à 9	do
do Consolidée	16 à 18	do
do Commerce	6 à 7	do
do Canal	15 à 17	do
do Carrollton	7 à 10	do
do Improvement	27 à 30	do
do Améliorations	46 à 50	do
do Atchafalaya	84 à 86	do
do Exchange	60 à 65	do
do Orléans	65 à 70	do
do de la 1re et 2de Municipalités	1 à 1 1/2	do
do 3me do	30 à 60	do
do Alabama	20 à 25	do
do Kentucky	pair à 1/2	p. cent
do Tennessee	5 à 7	do
do Ohio	5 à 6	do
do Illinois	0 à 00	do
do Indiana	4 à 6	do

Correspondance particulière de l'*Abeille*, reçue par le brick *Uncas*.

La Havane, le 17 septembre 1842.

Il n'est survenu que peu de changements sur notre marché depuis ma dernière lettre du 30 juillet. Les maisons allemandes maintiennent leur demande de sucre de qualités inférieures qui sont pour ainsi dire les seules sur le marché, car les qualités supérieures commencent à devenir rares. Les cours sont comme suit: brun de 4 1/2 à 5 réaux, jaune ordinaire de 5 1/2 à 4 do, jaune bon de 6 1/2 à 6, blanc de 7 1/2 à 8. Le stock en première main excède 100,000 caisses. Ce chiffre élevé joint à l'augmentation des droits à payer pour l'introduction aux Etats Unis contribuera beaucoup au maintien des ces prix. Le café ne donne lieu qu'à sur place que peu de cale convenu de le pour votre marché; il est coté comme suit: ordinaire de 6 1/2 à 7, courant 7 1/2 à 8. Il ne se fait que peu de change; les cours courants sont: sur Londres de 12 à 12 1/2 pour cent de prime, à 1 pour cent de, New York, 3 1/2 pour cent, Nouvelle Orléans, nominal. Le fret est calme, les dernières engagements pris pour le Nord de l'Europe ont eu lieu à £1 17 6 £2.

Toutes les différentes descriptions des produits de l'Ouest sont en demande limitée. Les dernières ventes de saindoux ont eu lieu à $12 3/4 et $14, on demande aujourd'hui $16 pour la balance de 1600 barillets qui ont obtenu ce prix il y a peu de jours. Porc mess en arrive $13, en caisse de $16 à 16 1/2 les 60 kil. jambons enveloppés $12 à $13, sans enveloppe de $9 1/2 à 10, farine de $16 1/2 à $16 3/4, 400 barils de la cargaison du brick Uncas ont été vendus à $16 3/4 à 1 et 9 ans, ainsi qu'un autre lot de 350 barils, 200 barils ont obtenu le même prix comptant.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR.

	De Liverpool.	De Boston
L'Acadia	4 sept.	ter. Oct.
	D'Angleterre.	De New York.
Le Great Western	3 Sept.	29 Sept.

DERNIERES DATES.

New York	sept 14	Londres	aout 16
Boston	sept 13	Liverpool	aout 19
Baltimore	sept 15	Paris	aout 16
Washington	sept 15	Havre	aout 17
Philadelphie	sept 15	Bordeaux	aout 11
Charleston	sept 16	Madrid	aout 8
Vera-Cruz	aout 16	Cadix	aout 9
Mexico	aout 20	Havane	sept 17
Tampico	aout 25	Galveston	sept 23

Le beau bateau à vapeur CASPIAN, capit Gregory partira pour St. Louis, aujourd'hui samedi 24 courant, à 4 heures P. M. heure à laquelle les passagers sont priés de se trouver à bord.

21 sept. C. DOANE & Co. Agents.

INSTITUTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE.

Pension, demi-pension et Externat,
Rue Bourbon, No. 53,
Entre les rues de la Douane et Bienville, Nlle-Orléans.

LE principal de cet établissement informe respectueusement et les familles qui l'ont honoré de leur confiance, et celles qui sont dans la disposition de le faire, qu'il est Iuo. que son institution doive être transférée à la campagne; 2o. que le beau et vaste local qu'il occupe soit à louer au premier octobre prochain; 3o. qu'il ait été vendu ou ait en la moindre intention de vendre son établissement. Ces bruits sont essentiellement faux. Les nombreux cours annoncés dans son prospectus, et faits par des professeurs recommandables à tous égard, continueront à être suivis assidûment par un nombre très satisfaisant d'élèves, malgré la mauvaise saison. Aussi s'empresse-t-il de remercier les familles respectables de la ville et des environs, du patronage flatteur qu'elles lui ont accordé. Il ajoutera que l'étude de la langue anglaise est, dans cette maison, l'objet d'une attention particulière, et que le révérend abbé Lesne continue de venir faire aux élèves catholiques une instruction religieuse propre à les préparer à la première communion.

24 sept —3 J. F. BUFFET.

AVIS.

LE soussigné ayant acheté le fond de pharmacie de M. C. B. Black, successeur de I. Rossi, à Lafayette, a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires dans toutes ses branches en son nom particulier, et qu'il fera tous ses efforts afin de mériter le patronage du public qu'il prie humblement de vouloir bien lui continuer comme à son prédécesseur.

Il prévient les personnes qui ont des comptes ouverts à ladite pharmacie depuis le 17 juin dernier, de vouloir bien ne les acquitter qu'entre ses mains comme seul propriétaire.

Il donnera incessamment avis des marchandises qu'il attend du Nord et de l'étranger.

L'établissement est muni d'une sonnette de nuit et le soussigné sera prêt, soit de nuit soit de jour, à exécuter les ordonnances de messieurs les médecins, avec toute l'attention et le soin possibles.

BREHIER, pharmacien,
Rue de la Levee, entre Adèle et Joséphine
23 sept—3 Lafayette.

PAPIERS PEINTS, rue de Chartres. No. 164. — 20,000 rouleaux nouveautés, arrivés par le Vandalia et le Rubicon, à choisir au prix le plus modique, depuis 3 escalins tout collé, jusqu'à 3 piastres.
Bordures velontées à 25 le rouleau.
Sujets historiques.
Paysage pittoresque, ou quatre sujets dans le même.
Jardin Français.
Vues du Brésil.
Vues de l'Indoustan.
Jérusalem Délivrée.
Courses anglaises.
Funérailles de Napoléon.
Permission de dix heures.
Bataille de Mazagran.
Les Amours Villageois, et autres.
24 sept —3t BARTHOLOMI.

VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis—Prévient Messieurs les marchands de meubles et les fabricants de lits, qu'il vient de recevoir par le dernier arrivage de Havre, un assortiment de Ciels de lits à rosaces, ainsi qu'un choix de nouvelles bordures velontées et imitation. 24 sept—4

MARCHANDISES Sèches par colis.—Nous avons en mains et nous recevons un grand assortiment de Marchandises sèches anglaises, savoir:
Indiennes;
Marchandises en toile;
Mousselines de laine;
Galons;
Bas, et plusieurs autres articles convenables pour la saison; le tout à vendre à bas prix pour du comptant.
24 sept. CLASON & VLES,
86, rue Bienville.

ROUES de charrettes, &c.— Reçu par le Renowa, de Philadelphie, un nouvel assortiment de roues de charrettes de toutes dimensions; le soussigné a aussi des wagons forts et d'autres légers, idem avec et sans ridelles, pour chevaux et bœufs; grandes roues de diables avec écrous, &c., complets; brouettes, idem pour terre; drays, harnais, &c. à bas prix.
24 sept. JAMES D. DENEGRE, 16, Douane

REPERTOIRE DE JURISPRUDENCE &c.
REPERTOIRE universel et raisonné de Jurisprudence. Cinquième édition par M. Merlin en 18 vols.
Recueil alphabétique de questions de droit, quatrième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, par M. Merlin en 8 vols.
Le Droit Civil Français, suivant l'ordre du Code, ouvrage dans lequel on a réuni la théorie à la pratique. Par M. Toullier en 6 vols.
Législation, civile, commerciale et criminelle ou commentaire et complément des codes français. Par M. le baron Locré, en 6 vols.
A vendre par McKean & Casey, enseigneurs des rues de Camp et de la Commune. 24 sept.

[illegible] prix très modérés, pour clore ses affaires. Il [illegible] céder son bail.

Indiennes françaises et américaines; do. rouge, bleue et chamois, unies, pour meubles, do pour bordures. Siamoise française, Percaline, Cotonnade grande et petite largeur, Mousseline Laine noire et couleur, pour robes; Châli, Alépine et Mérinos noir; Flanelle imprimée pour habillement d'enfans, Gros de Naples chinée, rayé et croché; do glacé et uni, Poult de soie noir, blanc et couleur; Gros du Rhin et de Suisse; Lustrine italienne pour robes; Satin [illegible], vert, ponceau et [illegible], Foulards pour robes; Velours en pièces, noir, vert, [illegible] et ponceau; Ruban à garnitures, uni et broché; do. Satin noir et couleur; do. Gros de Naples de No. 1 et demi au No 16; Ruban de velours noir et couleur; do. double chaîne pour border les souliers; Crêpe noir et blanc; Cravates Gros de Naples et italienne noires; do. satin broché et lancé, couleur; do. gros grain façonné; do. satin uni noir; do. Echarpes fantaisie; do. Cachemires do. Ottoman, écho. Gants et Mitaines longues, filet noir et blanc, pour femmes et enfans; Gants de soie, noirs, blancs et couleur; do. filet blanc et noir, do. brodés, do. filoselle. Chaussettes soie noire; Bonnets soie noire; Bonnets chenille de soie; do. Renaissance en laine. Bas de coton, blancs et gris; do. pour enfans, de 5 à 15 pouces; Bas mérinos et cachemire pour femmes; Chaussons mérinos et flanelle; do. coton blanc et écru; do. gris et bleus pour hommes et garçons. Châles Mérinos noir; do. taffetas lustrine; do. gros grain, do. Ottoman noir; do. serge, chiné, glacé, couleur. Echarpes soie noire et couleur; Marmotine Hélène. Châles laine, cachemire; do. imitation, do. cachemire noir; do. mérinos et mousseline laine; do. Hilda broché noir; do. Stradella et Kabyle, do. coton broché et uni, noir et couleur. Mouchoirs batiste unis et brodés; do. imprimés, couleur. Foulards soie, do. batiste fil. Cols mousseline brodée, application et guipure, do. batiste, do. broches brodées. Boutons de nacre, do. de poil, do. de métal, do. de soie pour habits. Ganses noires et couleur; Aiguilles, Epingles françaises et anglaises, Soie à coudre noire et ponceau. Chaînes de sûreté et Lacets de soie divers. Mitaines barège, à guilloches, de filoselle. Gants chamois, do. castor, do. coton. Bombasette; Gilets et Paletots fourrés; Gilets mérinos, de flanelle, do. coton; Pantalons mérinos et coton, do. et Gilets de soie. Bonnets et Cravates en laine. Parfumerie diverses. Peignes corne et buffle. Bas soie, noirs et blancs, unis et brodés. Jupons crinoline. Un très bel assortiment de Bretelles soie, gomme et coton; et du Service Linge de table uni et ouvré.

Toujours en magasin un grand assortiment de Vin rouge et blanc de Bordeaux, en barriques et en demi-barriques. Bouchons et Anisette superfine.

BENJ. LACOSTE,
24 sept. 108, rue Royale, entre Conti et St. Louis

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du brick D[illegible] de Boston, les articles suivans:
[illegible] de baleine,
[illegible] canon et young Hy-[illegible]
250 caisses blanc [illegible]
150 ballots thé impérial, [illegible]
[illegible] son en caisses [illegible] Boston,
1000 caisses et demi caisses savon
200 sacs café de Rio,
400 barils clous de Boston, à à 30 à la liv.
200 barils raisins, 100 do bras,
10 barriques huile de baleine d'hiver,
30 ballots toile à drap écrue, no. 1,
[illegible] do de Nashua, 37 pouces.
[illegible] do beau coton écru premium, 7/8,
10 caisses coton blanc, épais, 7/8,
[illegible] balles Lowell de Canton,
5 barriques clous de cuivre.
24 sept. WIGGIN & DAVENPORT, 48, rue Magazine.

CHANGE sur Paris, à vendre par J. ALBERT,
21 sept 23, rue St. Louis.

TRAITES sur la Havane, à 3 et 10 jours de vue, à vendre par
24 sept. A. DURAND, 13, rue Bienville

MAGASINAGE. On prendra en magasinage des marchandises, à des prix très modérés. [illegible] Commune.

MANUEL BLANCO, 26, rue Commune
26 sept

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet, marques de choix, constamment en vente par
24 sept MANUEL BLANCO, 26, rue Commune

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par
24 sept MANUEL BLANCO, 26, rue Commune.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation de M. Laurent Daigre, à Manchac, paroisse d'Ibt Baton Rouge, le 22 août, le nègre nommé MONROE, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, figure maigre, teint un peu clair; il ne parle qu'anglais et répond avec promptitude à toutes les questions. Il a quelques cheveux blancs et est un peu cordonnier.

La récompense ci dessus sera donnée à celui qui le ramènera à son maître, à Manchac, ou le mettra dans une geole en en donnant avis au no. 77, rue du Canal.
24 sept 6

LES soussignés venant d'établir une maison à New Orleans et à Paris offrent à vendre à leur magasin, en gros et en détail, un superbe assortiment de marchandises françaises, anglaises, allemandes et américaines, (détaillées ci bas) reçues par les navires Vandalia et Rubicon du Havre, Boston et St. Mary de New York.

Mousselines laine blanche 3/4 à 4/4.
do do noire do.
do do couleurs variées et mi-deuil
do do dessins cachemire.
do do rayure Pékin.

Flanelles blanches françaises, unies et croisées.
do anglaises et américaines blanches, rouge et verte
Toiles à draps cretonne très blanches
Linge de table de Béarn, uni, œuvré et damassé
Indiennes françaises, rouge uni, bleu uni, et croisé, chamois.
do à barre satine pour meubles.
do en couleur, nouveaux dessins pour robes.
Schalls, Thibet dessin cachemire 3/4 et 4/4, schalls mérinos noir 6/4, 8/4, et 7 4, schalls laine noirs, coins brodés, rayés, soie, schalls Tartan, schalls Angora, taxtenues a bordures.
Cachemire d'Ecosse, noir et en couleur
Boulards pour robes dessins cachemire.
Oilets, et paletots tricotés.
Cotonnades françaises pour pantalons.
Mouchoirs français imitation Madras.
Couvertes de laine 11 points.
do de Meloton 11 points.
Mouchoirs batiste, unis à vignette blanche.
do do do en couleur.
do do do unis et brodés à rivière
do do de coton unis, à rivière et brodés
Schalls satin, laine, soie, et en couleurs.
do stradella do do
Bretelles de coton tricotées
Pointes de velours noires, en couleurs.
Bandes indispensables pour cols, cachettes et tours d'oreillers
Cols cardinal unis et brodés pour femmes
do do do pour enfants.
Pelerines do do pour femmes.
Cols puritain do pour femmes et enfants
do palatine de point d'armes.
Manchettes indispensables
Bonnets unis et bordés pour enfants.
Fichus plissés, mécanique pour femmes et enfants
Peignes à retaper en écorce.
do imitation écaille.
do buffle
do à chignons en buffle.
Boutons en corne, de soie, de la ligne
do lasting do
do de soie do
do cordonnet do
do de soie diverses qualités et grandeurs
do cuivre blanche
do en ivoire et blancs.
Galons français, 21 Nos de 1 à 30
Ganses coton tordu
Cordonnet de fil et soie noir et couleur
Lacets soie et coton.
do coton.
Valenciennes fil et coton.
Dentelles no.
Bas français gris et blanc pour enfants
do do do pour fillettes.
Crême de Paris
Gros de Naples noir uni
do do
Gros de Suisse noir uni, petite et grande largeur
Poult de soie noir moire do do
Satin noir, blanc et en couleurs
Taffetas noir 7/8 lustre
Soie d'Italie noir et poncea
Echarpes soie noire, rayées brodées.
Echarpes en chemise broché.
Cravates soie noire toutes qualités.
do longues Ispahan
Gros de Naples unie raies glacé
do rayure Pekin.
Cravattes Birmingham
Mouchoirs Cholet blancs
Parapluies de soie noire de 25 à 32 pouces.
do de [illegible]
Soie à coudre en noire Finisher
Crêpe noir, do voilee
Camails taffetas uni a frange
do grosgrain moire, garni en [illegible]
Poult de soie moire panne
Bas de coton noirs pour femmes.
do fil ecrue noir
do coton blanc anglais pour femmes.
do do pour enfants
do do pour hommes
do fil bleu do
do Mérinos blanc do
do cachemire noir do
do et brodequins de laine pour enfants.
Chaussons blancs et écrus pour hommes.
Chemises mérinos do.
Caleçons do do.
Chemises et caleçons de coton do.
Jaconat blanc et percale blanche.
Mousseline suisse blanche pour moustiquaire
do do damassée pour meubles.
Alapine noire.
Etamine do.
Merinos noir et en couleur, français et anglais.
Fil patenté.
Satinet et kerseys.
Denims et guinées bleue.
Moleskin blanc et écru.
Coton écru 4/4, 9/4 et 6/4.
Coton blanc 4/4 diverses marques,
Coton Oreille, Alexandre et Taylor.
Coton blanc à drape.
Tapis pour appartements.
do pour devant de cheminees
Chemises toile pour hommes.
Percale noire et en couleurs.
Foulards (mouchoirs).
Et une quantité d'autres articles, le tout marchandises fraiches. FORCADE & Co.,
22 sep. 20 rue de Chartres.

LES soussignés ont en magasin, à l'encoignure des rues Magasins et Lafayette, et offrent à vendre:
200 caisses thé impérial de 13 livres; 200 do poudre à canon, 100 caisses en boites, 50 do impérial, en boite, 200 do poudre à canon, 25 caisses pouchong, 50 demi do Young Hyson, 200 caisses blanc de baleine New-Bedford, 2000 gallons huile de baleine blanchie, pour l'hyver, 2000 do huile pour l'automne, 1600 do huile de baleine pour l'automne, et l'hiver, 100 caisses café de Rio, 150 sacs café vieux gouvernement, 100 caisses café moulu, 100 do poivre moulu, 150 do girofles, canelle et piment, 75 caisses sel de table, 200 caisses amidon, 800 de savon, 5 barils muscade, 100 paniers huile d'olive, de Bordeaux, 75 paniers idem de Marseille, 50 caisses biscuit de soda, 15 barils langues de bœuf fumées, de Fulton Market, 30 demi-barils idem en saumure, 50 fréquins beurre de Goshen, 100 caisses fromage de, 4 à 6 dame-jeannes vides, 75 rouleaux fil carret, 150 de cordes de Manille, 125 rouleaux haussières do, 150 caisses cornichons assortis, 25 caisses moutarde de Londres, en bouteilles, 40 caisses moutarde en boites, 30 coffres-forts patentés, de Wilder, 50 barils vieux whiskey Monongahela; 10 pipes genièvre de Hollande, 15 demi pipes eau de vie de Cognac, 2 barils whiskey écossais, 20 caisses sirop de limon, 10 caisses et surons indigo de Manille et de Carracas, 50 caisses chocolat de Wallis. 24 sept J W STANTON & Co.

LE public est prévenu qu'un portefeuille une traite tirée par le capt. Taylor, de la Elina, sur MM. Palmer & Johnston, de cette ville, pour cent piastres; ladite traite est endossée par le capt. R. W. Foster, mais non acceptée.
J W STANTON & Co.

VIN DU RHIN—Rock mousseux, en quarts et pintes; Schloss Johannisberg, Cabinet, Hockeimer, Rudesheimer, Leibfraumich, Geisenheimer, Assmanshauser rouge, tous vins de choix de 1834, et garantis qualité très supérieure. E. & P T PRESCOTT,
20 sept 16, Canal Row

VIN de Bourgogne et de Moselle—En caisses, qualité de choix, à vendre par E & P T PRESCOTT,
20 sept 16, Canal Row

FARINE, whiskey &c.—100 barils farine superfine fraîche; 75 barils whiskey rectifié,
100 demi barils bœuf mess,
10 boucauts plats-côtés de Cincinnati,
A vendre par JOSEPH LANDIS,
20 sept 14, Poydras

VIEUX vins de Madère et de Sherry—2 pipes Madère, 25 demi pipes Sherry, à vendre par J N RICULFI.
20 sept 86, Royale

CIGARES de la Havane, à vendre par J N RICULFI, 86, Royale
20 sept

FICELLE—6 balles, à vendre par J N RICULFI, 86, Royale
20 sept

TRAITES sur Boston, de 10 à 60 jours de vue, à vendre par LEVI H. GALE,
20 sept 93, rue Commune

TRAITES sur Boston, à vendre par RICE & HATHAWAY,
20 sept 71, Magasins

TRAITES sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
20 sept

LETTRES de Change sur Londres, et New-York, à vendre par O H MIKSEOAKS,
20 sept 24, Vieille Levée

TABAC du Missouri—25 boucauts en feuille, à vendre par HAWTHORN & WOODS,
20 sept 63, Gravier.

PELLES et Pincettes—10 douzaines de différentes descriptions, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.
20 sept

RIZ—32 tierçons en débarquement du brick T. Street, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasins
20 sept

FERGUSON & REID ont en magasin et offrent à vendre au No.20, rue Poydras,
300 rouleaux cordes de Kentucky, 200 pièces toile dito, 60 balles ficelle, 70 barils eau de vie américaine, 20 dito genièvre américain, 60 dito vieux whiskey Monongahela, 8 surons indigo espagnol, 10 barriques huile de baleine d'hiver, 200 paniers bouteilles à porter. 24 sept.

COUR DE COMMERCE—No. 5866—François Vs. Jos. Lombard père—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi 24 septembre 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un Lot de Terre situé en cette ville, mesurant [illegible] sur la rue [illegible] à quarante huit pieds de face à la rue Bourbon, entre les rues Dumaine et Ste. Anne, sur une trente cent [illegible], ainsi qu'[illegible] dans la [illegible] et borné du côté de la rue Ste. Anne par la propriété de Madame Audebert ou ayans causes, et du côté de la rue Dumaine par celle ci-devant, appartenant au dit Lombard. Vendable avec la maison en briques et toutes les autres bâtisses, améliorations et dépendances qui sont dessus et qui y appartiennent.

Conditions: comptant.

20 sept—3 ou 5d L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT des Etats Unis—District Oriental de la Louisiane. No 279—R. P. Guillard chargé de la vente des biens de la faillite de Antoine Delpeuch—En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis, pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le samedi 24 septembre 1842, à dix heures A. M., à la pharmacie actuellement occupée par A. Delpeuch encoignure de rues Royale et St. Louis,

Le contenu dudit magasin consistant en un grand assortiment de médicaments, appareils, et installations appartenant à ladite pharmacie.

Conditions de la vente comptant.

A. SIDNEY ROBERTSON
13 sep—13,17et24 Marshal des E. U.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

Vous êtes prévenu qu'il y aura aujourd'hui samedi 24 à 4 heures et demie du soir, un comité général, auquel vous êtes instamment prié d'assister.

Par ordre du Capitaine,

Le maréchal des logis chef,

24 sept. JACQUES LEON.

CAZADORES DE ORLEANS.

La compañia se reunirá en asamblea general, el Sabado, 24 del corriente, á las 2 de punto de la tarde, en el salon que sirve de deposito de armas, sito en la calle de Dumain, entre Condé y Vie[illegible] Louis; y se recomienda la asistencia á todos los miembros, [illegible] estatutos y honorarios de ella. Nueva-Orleans, 21 de Setiembre de 1842.

De orden del Capitan,

22 sep A. RIVAS, sarg. primero.

GARDES D'ORLEANS, attention!

Les membres de la Compagnie sont prévenus qu'il y aura exercice tous les vendredis à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, à partir de demain 9 septembre.

Par ordre du capitaine.

E. PERILLIAT, Sergent Major

A LOUER—Les logements de famille, très commodes, à l'étage supérieur de la banque du Commerce, avec de vastes édifices dans la cour.
GEO O HALL, caissier

A LOUER—Le bas de la maison située rue de la [illegible], No. 94.—Ce logement est très convenable pour [illegible] d'agent, de notaire, &c. &c. [illegible]
17 sept

[illegible] pour faire u[illegible]
S'adresser chez MM. [illegible] District Chartres, No 20 ou sur les lieux.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Prob[illegible] Judiciaire—Dans l'affaire des Directeurs de la Ba[illegible] des Marchands demandant une assemblée des actionnaires—No. 21,166

Tous les créanciers et autres personnes intéressées dans cette affaire sont notifiées d'avoir à déduire sous dix jours à compter de la première publication du présent, les raisons pour lesquelles le compte et le tableau provisoire enregistré ce jour ne seraient pas homologués et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour, le 14 septembre 1842.

P. LE BLANC, Député Greffier.
15 sept—3 en 1aj

$5 DE RECOMPENSE.

LE soussigné ayant perdu hier dans la journée son livret de compte avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, plus un petit portefeuille en maroquin brun, contenant une très petite somme en billets de Municipalité, mais contenant des papiers d'une grande importance pour lui, et qui ne peuvent être d'aucune utilité à toute autre personne, donnera la récompense ci-dessus à celui qui aura trouvé le portefeuille et le livret, et les rapportera à son bureau à la Douane, soit à son domicile chez M. O. Ducatel, encoignure des rues Royale et Toulouse.

20 sept—3 S. LE GARDEUR.

A VENDRE.

AU Magasin de Meubles, No. 47, rue Condé, vis à vis la rue Madison, pour du comptant, en billets de la Troisième Municipalité, et en ceux des banques qui ont suspendu leurs paiemens en espèces.

Lits, armoires, tables, pupitres, billards, &c. le tout confectionné dans le dernier goût.

S'adresser au dit magasin, ou à l'atelier de menuiserie rue Condé, No. 46, entre Maine et St. Philippe.

24 sept—10

EAU DE VIE de Cognac, Vins, &c.—A vendre par le soussigné à des prix reduits pour clore diverses factures:

250 futailles Eau de vie diverses qualités;
50 barriques Vin rouge do
150 barils Vin blanc do
4,000 caisses Vin rouge do

Anisette, liqueurs, bouchons, absynthe, dame-jeannes vides, vinaigre, truffes, vin de Champagne, qualité supérieure, moutarde de Maille, amandes fraîches à la dame, sertes françaises, figues sèches en petites &c.

24 sept F. JORDY, 110, rue Royale

LES créanciers de Duthil et Farsana sont priés de vouloir bien remettre leurs comptes au soussigné dans le plus bref délai, et ceux qui doivent à la dite société voudront bien régler avec M. A. Duthil

N. BARBEROT.
Chez MM. Durand et Laurac
21 sept—3 67, rue de Chartres

COUVERTURES Françaises de 9 points—25 balles, en magasin, à vendre par F. JORDY,
110, rue Royale

FARINE—150 barils, en débarquement du bateau à vapeur Cumpan, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60, Magasin
22 sept

MAQUEREAUX et Morue 70 barils no 3, 30 Caisses Morue, 3 tambours morue, à vendre par
22 sept NORCROSS & FOSDICK, 61, Gravier

LIQUEURS—20 barils vieille eau de vie de pêche, 12 demi pipes cognac d'Otard, Dupuy & co., 15 pipes genièvre de la marque de l'ancre, à vendre par
22 sept NORCROSS & FOSDICK, 61 Gravier.

TABAC à chiquer diverses qualités à vendre par
22 sept NORCROSS & FOSDICK. 61 Gravier

CORDAGE—20 rouleaux cordes de Russie, goudronnées, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
22 sept

SUCRE raffiné, de Boston en grands et petits pains, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
22 sept 61, Gravier

TOILE des Indes—Forte et épaisse, à vendre par
22 sept NORCROSS & FOSDICK 61, Gravier

BOIS de Teinture—10 tonneaux, à vendre par
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.
22 sept 86, Vieille Levée

DOUBLONS—100 doublons mexicains, à vendre par
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.
22 sept 86, Vieille Levée

MANTAS—150 balles toile à drape de Lawrence C. Brown, convenable aux marchés mexicains, en débarquement du Monsoon, à vendre à bas prix par
20 sept TUFTS & HOBART, 20, Douane

TOILE à draps blanche—10 caisses toile 4/4 et 7/8, en débarquement du Monsoon, à vendre par
20 sept TUFTS & HOBART, 20, Douane

BLANC de baleine—100 caisses blanc de baleine de première qualité, en débarquement du Monsoon, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane. 24 sept

LANGUES de buffles—40 demi barils langues fumées, venant d'arriver, à vendre par
22 sept TUFTS & HOBART, 20, Douane.

MORUE—10 tambours morue blanche et sèche, arrivée par le Monsoon, à vendre par
22 sept TUFTS & HOBART, 20, Douane.

MAQUEREAUX—No. 3, New-South, en barils et demi barils, idem Nos. 1 et 2, en demi, quarts, et huitièmes de barils, à vendre par
20 sept TUFTS & HOBART, 20, Douane

CHANDELLES—30 caisses chandelles de composition, en magasin et à vendre par
22 sept FERGUSON & REID. 20 Poydras.

CHAUX de Thomaston—1000 barriques en bon ordre, en débarquement du Tom Payne, à vendre par
20 sept G. BEDFORD, 47, Commune.

BRIQUES à feu—Anglaises, de Baltimore et de Pensacola, constamment en vente par
21 sept G. BEDFORD, 47, Commune.

CIMENT à plâtrer et Ciment—50 boucauts et 250 barils crin à plâtrer, 1ère qualité, 200 barils ciment hydraulique, 50 do. ciment romain, à vendre par
20 sept G. BEDFORD, 47, Commune.

TOILE, cordes, tabac &c.—200 rouleaux cordes, 100 balles toile d'emballage de Manille, 200 barils porc et bœuf à l'inspection, 25 tierçons huile de patmachristi No. 1, 30 barillets plomb de chasse, 50 caisses tabac à chiquer, à vendre par C. DOANE & Co.
22 sept 60, Poydras

H. SCHOONMAKER a transporté son magasin de tapis au No. 22, rue de Chartres, entre celles Canal et Douane. 22 sept

TRAITES sur Paris à vendre par
15 sept—6 AUGTE. MOLIER, 86, rue St. Louis.

BEURRE—200 barillets frais de l'Ouest, à vendre par
2 aout JH. LANDIS, 14, Poydras

MARCHANDISES pour Tailleur—Ouate rouge, canevas, serge, boutons, soie noire à coudre, fil patenté de Marshall, à vendre par
17 sep PEET & NORTH, 12 Chartres

PERDU—Un billet daté de la Nouvelle Orléans, le cinq septembre 1842, tiré par S. Lovett Waldo, à l'ordre de et endossé par Wm E. Murphy, de la somme de $100 et payable à 60 jours de date; le paiement ayant été arrêté celui qui le trouvera voudra bien le laisser au bureau de cette feuille. 20 sep—3

PAPIER à Enveloppe—200 rames; grands et petits barils, de jeu de barils 1/2 de et 1/4 do; 15 caisses plomb en barre, goudron, brai et résine, 100 barils porc prime, 200 caisses blanc de baleine des meilleurs marques, huile de baleine, coton de Lowell, cotonnades, lyncey, à vendre par HARROD & DARLING,
14 juil 48, Commune.

POUDRE A CANON—Les soussignés agents de la célèbre manufacture de Eden Park Mill, à Wilmington, Delaware, ont toujours en magasin à la poudrière, un *grand assortiment de poudre à canon et de chasse*, dont la qualité est garantie supérieure, en barillets de 25 livres, 12 1/2 et 6 1/4 liv. HF & H F, et aussi en Canisters et 1/2 Canisters, HERBAULT FRERES,
26 mars 70, rue Bienville.

BILLETS DE LA SECONDE MUNICIPALITE REÇUS AU PAIR.

J. P. FREEMAN & Co, encoignure des rues du Canal et Magasins, ont en mains un grand assortiment d'habillements d'automne et d'été, et en reçoivent constamment par les paquebots de New York; ils fourniront leurs habits en gros et en détail pour du comptant, payable en billets de la 2me. municipalité au pair. 26 mai

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du Bon Lion, du Havre, 9 caisses conserves alimentaires de J. Colin, de Nantes, et consistant en:
400 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
100 do do petits pois,
100 do do truffes pures,
100 demi boîtes cepes à l'huile,
Champignons naturels, saucissons truffés, perdrix, pou[illegible] dindes et pâtés truffés.
[illegible] V. L. GIRARD & Co. encog. Chartres et St. Pierre

CORDAGES de Manille, convenables pour steamboats, à vendre par FOSDICK & BRO.,
[illegible] 66, Camp.

TABAC—15 caisses manufacturé de Virginie, à vendre par FOSDICK & BRO.,
20 sept 66, Camp.

LIMONS—30 caisses limons, les seuls qui soient en ville, à vendre par
20 sept J. ROBERT & Co. 3, Magasins.

AMANDES sans coques—En caisses de 25 livres, en magasin et à vendre par
20 sept J. ROBERT & Co. 3, Magasins

SUCRE blanc et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins. 20 sep.

CIGARES—Havane et Principes, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins. 20 sept.

FARINE—200 barils en débarquement des steamboats Tippecanoe et New Albany, à vendre par
20 sept FERGUSON & REID, 20 Poydras.

WHISKEY—50 barils en débarquement du Tippecanoe, à vendre par
20 sept FERGUSON & REID, 20 Poydras.

GRAISSE—100 barillets et 25 barils belle graisse, en magasin et à vendre par
20 sept FERGUSON & REID, 20, Poydras

CRACKERS—50 barils crackers au beurre, à vendre par
20 sept FERGUSON & REID, 20, Poydras.

[illegible] BAS, capitaine Bra[illegible], partira positivement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout supérieur [illegible] WAL[illegible]

On aura soin, à bord de l'Arkansas, diligence les provisions destinées aux [illegible] les débarcadaires entre Vicksburg et [illegible] la Rivière Blanche.

POUR LES ATTAKAPAS—Le BELLE OF ATTAKAPAS, capt. C[illegible], sera prêt à recevoir du fret le 18 courant et partira pour Franklin, la Nouvelle Ibérie et tous les ports intermédiaires le 20. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti ou à L. M. DARBY Jnr.
17 sept [illegible] Levée

PAQUEBOT hebdomadaire—Pour Bay St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.

Le steamer à basse pression MONMOUTH, capitaine Griffin, partira du rail road Pontchartrain tous les samedis soir et sera de retour tous les lundis soir. Pour passage, s'adresser à bord ou à A. S. SLOO,
Bureau de la ligne de la malle des E. U.
3 sept. 23, rue du Camp

Passage UNE PIASTRE SEULEMENT, pour aller et autant pour revenir.

PAQUEBOT DU LAC ET DE LA MOBILE
Partant régulièrement toutes les semaines,
POUR la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi et Pascagoula—Le superbe bateau neuf et à basse pression CREOLE, capitaine H. A. Hiern, partira du bout du chemin à coutume au lac, tous les samedis soir, à l'arrivée des chars de six heures et sera de retour les lundis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à J & R GEDDES,
20 sou[illegible] 51, Commerce

Paquebot de chaque semaine, pour Pensacole par la voie de la Mobile.

Le bateau à vapeur, porteur de la malle, MONMOUTH, capt. Griffin, partira tous les lundis après l'arrivée des chars de onze heures, en touchant aux débarcadaires intermédiaires et sera de retour les vendredis au matin. Pour fret ou passage, s'adresser à A G SLOO,
Bureau de la malle des E. U.
3 sept 23, rue du Camp

Paquebot de chaque semaine, pour Pensacole, par la voie de la Mobile.

En ne demeurant qu'un jour à Pensacole—Le bateau à vapeur porteur de la malle, MONMOUTH, capt Griffin partira les lundis après l'arrivée des chars de onze heures, touchant aux débarcadaires intermédiaires, et sera de retour les vendredis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à A G SLOO, Bureau de la malle,
3 sept 23 Camp

ARRANGEMENT D'ETE.
POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica—Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans les mercredis et vendredis à 10 heures du matin, à son retour il partira du Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans, tous les mardis et samedis soir. Pour fret ou passage, STETSON & AVERY ou à HAWTHORN & WOODS, rue Gravier

A ses voyages des dimanches, le Brilliant n'ira pas plus haut à la côte qu'au Bayou Sarah. 2 juin.

A FRETER—Une goelette construite à Baltimore, du port de 76 tonneaux, et pouvant porter 500 barils. On préférerait un fret pour le Mexique ou les Antilles. S'adresser à
FOSDICK & BROTHER, 66, Camp

[illegible] CRUZ—Le brick ROSALVINA ayant la principale partie de [illegible] partira sous peu. Pour [illegible]
24 sept

POUR VE[illegible]
capitaine Gonzales,
son chargement engagé,
le reste du fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU
22 sept 86, Vieille Levée

POUR MATAMOROS—La goelette WATER WITCH capt. Arnoux, partira positivement le 20 courant, pour le port ci-dessus, pour passage seulement, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.
22 sept 86, Vieille Levée

POUR NEW-YORK—La barque fine voilière BARRINGTON, capt. Barton ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour reste du fret, s'adresser à I. HALE,
93 Commune
22 sept ou à F P BECK, 7 Magasins

A FRETER—Une goelette de première classe du port de 400 barils. On préférerait un fret pour le Mexique ou les Antilles. S'adresser à
22 sept FOSDICK & BROTHER 66 Camp

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire A. H. HOPE, capitaine Soule, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou au capitaine Soule, au-dessus de la Presse d'Orléans, ou à
LEVI H. GALE,
20 sept 93, rue Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ADRIAN capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY.
20 sept 72 Camp

POUR BOSTON—Le navire de première classe CLARISSA ANDREWS, capt. Colby, ayant [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Presse d'Orléans, ou à S & J P WHITNEY
20 sept 72 Camp

POUR MARSEILLES—Pour partir le 1er octobre. Le navire fin voilier MARCIA CLEAVES, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à H GALE,
17 sept 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de 1ère classe CHAUE, capitaine Welsh, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 sept GEO. GREEN & BRO, 83, Gravier

POUR PHILADELPHIA—La barque R[illegible], capitaine Gillet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les bâtisses Triangle, ou à J H ASHBRIDGE,
17 sept 97, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire OAKLAND, capt Berry, partira sous peu. Pour fret de 350 balles de coton ou passage, s'adresser à
17 sept S. & J. P. WHITNEY 72 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire américain de première classe MOZART, capitaine Wilcox, [illegible] de son chargement engagé [illegible] s'adresser à RICHARDSON, [illegible]
15 sept 106 [illegible]

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] BICON, capitaine Th[illegible], [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] S & J P WHITNEY,
20 sept 72 Camp

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe et fin voilier, ONTARIO, capitaine Deneven, [illegible] actuellement en chargement en face de la presse à coton d'Orléans et ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE,
10 sept 93, Commune

POUR PHILADELPHIE—La barque RENOWN, capt Powers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY,
15 sept 72 Camp

POUR NEW YORK—Le navire ROSE, capitaine J N Conkling, partira sous quelques jours. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à
T & S TOBY & BOGERT.
13 sep 98, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier PEA-PER, double et cheville en cuivre, capt. Preston, partira dans quelques jours. Pour fret de 75 balles ou passage, s'adresser à bord, en face de l'Eglise du Triangle ou à T. & S. TOBY & BOGERT.
13 sep 98, rue du Camp

POUR BOSTON—La barque neuve et de première classe FINLAND, capitaine Vason ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse à coton d'Orléans ou à J H ASHBRIDGE,
13 sept 97 Camp

POUR BOSTON—La barque fine voilière HELENMAR, capt. Harriss, est actuellement en chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S & J P WHITNEY,
1 sept 72, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, fin marcheur, SWEDEN, capt. Howes reçoit son chargement actuellement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la presse d'Orléans, ou à S. & J. P. WHITNEY.
8 sept 72, Camp

POUR NEW YORK—Le navire GASTON, capitaine O Eldridge, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la marche aux légumes ou à HULLIN & WOODRUFF,
8 sep 70 Camp

POUR LE HAVRE—La barque fine voilière ELIZA THORNTON, capitaine Patterson, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux aménagements s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY,
8 sep 72 Camp

MADAME TRIBON, maîtresse sage femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir remporté le premier prix d'accouchement et reçue de nouveau par la faculté de cette ville, a l'honneur d'informer les dames de la Nelle. Orléans et des environs, qu'elle vient de fixer son domicile à l'ancienne demeure de Mme Freeman, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse. Elle ose espérer que les dames voudront bien l'honorer de leur confiance. Elle mettra tous ses soins à s'en rendre digne.
17 juin

MADAME CLARET,
ACCOUCHEUSE.

REÇUE par la Faculté de Paris en 1840, et par la Faculté de la Louisiane en 1841, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle a succédé à Mme Gicquel, dans le logement que celle-ci occupait à la rue Ste. Anne, encoignure Bourbon.

Les titres de Mme. Claret comme accoucheuse sont: Un grand prix au concours en 1834, après trois années d'études; sa réception en 1837 dans la société médicale d'accouchement instituée sous le patronage de la Reine des Français; sept années de pratique à Paris, et enfin le suffrage honorable des premiers médecins de cette ville.

Mme. Claret s'occupe des diverses affections de l'utérus et de la vaccination. 27 av—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME PERRIOT, sage-femme, a l'honneur de prévenir ses clients qu'elle a transporté son domicile rue Ste. Anne, No. 119, entre Bourbon et Dauphine.

Elle profite de cette circonstance pour solliciter le patronage des dames de cette ville comme successeur de Mesdames Vve. Fremaux et Giquel, et recommandée par le docteur Guesnard. 13 juin

REÇU par le navire Rubicon, du Havre et à vendre par le soussigné:

Un nouveau choix de papier peint, nouveaux dessins, qu'il offre à vendre au plus bas prix.

Papiers communs de 19 3/4 à 37 1/2 cents le rouleau.
do 1/2 fin 37 1/2 à 50 cents do
do Fin glacés 50 à $1 do
Bordures imitation, 75 c. à $1 50 do
do Veloutées de $1 à 3.

VOR. HEBERT,
149, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis
16 sept—6

BILLETS DE LA BANQUE DU COMMERCE DEMANDES—Les soussignés recevront les billets de la banque du Commerce de la dénomination de cinq piastres au pair, payables en argent et ils continueront à recevoir ceux de la dénomination de dix et vingt piastres à un escompte de cinq pour cent payable en argent ou en billets dans les pièces de dix cents à neuf à la piastre.
HORACE BEIN & co,
16 sep—2 27 Camp

MAGASIN DE PIANO FORTES Rue Royale, 126.
J. THOS. GREENE de retour de l'Ouest, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il est toujours prêt à obéir le plus promptement possible aux ordres qui lui viendront pour réparer et accorder les pianos, les orgues et autres instrumens de musique.

Il remercie le public pour le patronage qu'il lui a accordé jusqu'à présent, et en sollicite la continuation.

Les pianos sont reçus chez lui pour être réparés, et vendus à commission. 30 août—2m

HABILLEMENS—100 caisses habillemens, consistant en chemises avec devants en toile, idem en Lockery, rayées, idem en etoffe bleue rayée, idem en cotonnade de Lowell, idem des Attakapas, idem en derry bleu, cotonnade, à vendre par W. FROST & Co
16 aout 25, Vieille Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS
EN débarquement du navire Russia—200 caisses comprenant un assortiment complet de bottes, pour hommes, jeunes gens et enfans, souliers et brodequins pour do, et un assortiment général de bottines, souliers et pantoufles pour dames, demoiselles et enfans; convenables aux détails de la ville et de la campagne, à vendre à des termes libéraux, par A F DUNBAR & co,
15 sep 19 Douane

[illegible] A. [illegible] heures [illegible] sous l'inspection de[illegible]

Une grande voile, [illegible] voile d'artimon, et [illegible] [illegible]

Le tout avarié à bord de la [illegible] voyage de Key West à la Nouvelle-Orléans.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

LUNDI prochain 26 du courant à 4 heures [illegible] sera vendu sur la Levée vis à vis le rue [illegible]
12 barriques vin rouge,
75 1/2 do do
20 caisses vin Muscat,
35 do savon de Castille,
8 do liqueurs assorties
Conditions—comptant. 24 sept

PAR K. & SYKES.

Vente positive et sans réserve

IL sera vendu mardi 27 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 81, vis à vis l'arcade de Banks,

110 caisses souliers et brodequins de différentes descriptions, pour hommes, dames et enfans. Actuellement en débarquement du navire Russia.
Conditions—comptant. 24 sept

PAR E. TASTET.

No. 136, rue de Chartres

Bottes, Souliers et Brodequins

IL sera vendu mardi 27 du courant, à 11 heures, à son magasin d'encan,

10 caisses Brodequins chevillés, peaux de veau marin, pour hommes.

21 caisses excellents brodequins kip, 6 à 10, pour hommes.

16 caisses brodequins chevillés et cousus, en veau marin, pour femmes.

8 caisses brodequins en marroquin, kip et veau marin, pour enfans.

Et un assortiment complet de lottes en veau marin, bottes fortes, pantoufles, &c.

Ces chaussures viennent de débarquer et sont de qualités supérieures.
Conditions, comptant et au cptécot. 24 sept. 3

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que son bureau d'encan a été transféré au No 45, rue des Magasins, près le rue de l'Arcade. Ayant cette facilité de vendre des marchandises, immeubles, de nègres, ventes de succession et de faillites, cargaisons, de gardiens de port et autres.

Il y a faisant partie de ce bureau d'encan, un bureau de courtier des biens immeubles de propriétés. Les personnes qui désirent vendre ou acheter, sont invitées à laisser leurs instructions par le memorandum.

15 sept J. A. BEARD

PAR E. TASTET.

No. 136, rue de Chartres

IL sera vendu le samedi 24 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessus mentionnées, savoir:

Un terrain situé dans des Marais, entre Ursulines et Saint-Philippe, mesurant 36 pieds 1 pouces 3 lignes de face sur la rue des Marais, sur une profondeur de 96 pieds 3 pouces [illegible] avec les améliorations qui se trouvent [illegible] une maison basse, briquetée entre [illegible] cuisine, &c. [illegible] Marais et Ursulines, [illegible] rue des Marais, [illegible]

Un autre terrain [illegible] mesurant 36 pieds 8 pouces 7 lignes de [illegible] sur 96 pieds 5 pouces 6 lignes, sur la rue des [illegible] Aussi avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en briques, avec quatre grandes pièces, deux cabinets, cuisine, &c. &c.

Conditions.—One moitié cinquante piastres comptant (payables en billets de la banque de l'Etat), et la balance à douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant Philippe Lacoste, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 sept

PAR HEWLETT & CENAS

Bureau, No. 34, rue des Magasins, au premier

IL sera vendu par ordre des commissaires de la Banque d'Orléans, samedi 24 du courant, à 11 heures, à la maison de la Banque d'Orléans, encoignure des rues du Canal et Exchange Alley:

Les Meubles de la Banque d'Orléans, consistant en tables, bureaux, bibliothèques, coffres forts, pendules, &c. &c. vendus par ordre des commissaires de ladite banque.
Conditions, comptant 17 sept 4

PAR A. FERNANDEZ.

IL sera vendu samedi, le 15 octobre, à la Bourse Saint-Louis, à midi,

L'Habitation [illegible] Plaisance, située dans la paroisse Plaquemine, environ de huit lieues de la ville, sur la rive droite du fleuve.

Cette terre de quarante arpents de face, sur quarante de profondeur, est couverte de frêne et de chênes jusqu'à la profondeur de vingt-cinq arpents, et le reste est prairie, d'une qualité excellente, pour pâturage et pouvant être cultivée.

Conditions de la vente comptant. Le plan de l'habitation se trouve exposé à la Bourse St. Louis.

L'acte de vente par devant [illegible] la mise en possession immédiate. 15 sept

SANGSUES.

Entrepôt général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée.

REÇU par le navire RUBICON, des Sangsues de bonne qualité et très grosses. [illegible]

Ayant fait une vaste réservoir, les marchands et les consommateurs trouveront toujours en entrepôt des Sangsues de bonne qualité.

Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés.

Ils ont reçu POMMES DE TERRE [illegible]

[illegible] Un vaste magasin à louer [illegible] Dr. BLANCHARD.

Encoignure Bourbon et St Louis [illegible] deux et quatre heures de l'après-midi.

AVIS.

Vente aux prix coûtants de Papeterie, Livres Blancs, de Douane et autres, &c. &c.

LES soussignés voulant liquider leurs affaires, vendront aux prix coûtants, pour du comptant, le reste de leurs marchandises, qui sont peu à peu complètes [illegible]

Les marchandises consistent en livres, blancs pour les bureaux et affaires, papiers, encres, livres de lois, littérature &c. &c., [illegible] de fantaisie de Mardi [illegible]

De plus, quelques séries complètes des rapports de Martin et de la Louisiane.

[illegible] marchandises n'est pas vendue d'ici au 15 octobre prochain, elles seront vendues aux encans par les jours suivans, [illegible]

Les marchands en question ont été transportés au No 45, rue des Chartres, [illegible] et les soussignés invitent le public [illegible]
Chas. 13 sept E. JOHNS & Co

MAGASIN DE TAPIS ET DE TOILES CIREES,
Rue de Chartres, No. 22, entre les rues du Canal et de la Douane.

LE soussigné offre de vendre, en gros et en détail à très bas prix, les marchandises suivantes:
TAPIS—Royal Wilton, TAPIS—Bruxelles,
do Damas,
do Impérial trois double, teints en cramoisi,
do Double superfins, do do
do Superfins, do do
do Ecossais, do do
do Communs, do do
do de Bruxelles et de Venise, teints en cramoisi, [illegible] largeurs.
do Superfins qualité en laine touffue.
do Chiné de Bruxelles et de Wilton, de toutes dimensions.
do pour couvrir les tables et les pianos.
Transparents pour les fenêtres, de qualité supérieure.
Toiles cirées, anglaises et américaines, de qualités de choix de 1 à 7 aunes de largeur.
Nattes de Canton, bigarrées, blanches et rouges, de 4 4, 5 4 et 6 4, de première qualité, etc., etc., etc.
Le soussigné étant avec confiance qu'il offre au public le plus grand assortiment qui ait été offert jusqu'à ce jour dans cette ville.

Ayant entretenu correspondance avec les manufactures les plus considérables de l'Angleterre et des Etats-Unis, son assortiment sera toujours complet par les arrivages successifs qui auront lieu, de tous les dessins à la plus nouveaux dont la majeure partie sera à lui, et ne se trouvera que dans ses magasins.

Le soussigné croit devoir appeler l'attention des personnes qui montent des hôtels, etc.; on trouvera un assortiment de tapis et de toiles cirées, à des prix si modérés qu'il ne redoute en aucune espèce la concurrence, et il se montre engagé à inviter les personnes qui ont des achats à faire, à venir examiner les prix avant de s'adresser ailleurs.
24 sept—30 H. SCHOONMAKER

MARCHANDISES pour le marché mexicain.
Indiennes de fantaisie, châles noirs,
Indiennes bleues, Madapollams,
Mouchoirs Laconnais,
Mousselines fins (organdie)
Coutil à la mode,
Draps, Lastings,
Velours, Moleskins,
Papier mais florette, &c &c &c
A vendre par R. D. BLOSSMAN,
16 sept 86, Bienville

EAU DE VIE Renard, d'Alexandre Seignette et de Bordeaux en demi pipes, quarts de pipes et barils, à l'entrepôt de la Douane; vieille eau de vie de choix, genièvre de Hollande, vins de Madère et de Sherry en dame-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; idem bouteille en quarts de barriques, vin de Porto et de Lisbonne, Sherry de London Dock et Inde, Madère de choix, vieux, et de la côte Sud, idem maisons, Frontignan en caisses, liqueurs de Hollande, dont le marasquin, Curaçao de Hollande; anisette et bitter etc., etc., machine venant d'arriver et à vendre, ainsi qu'autres assortis de champagne et de vin français, allemands et autres, par E. & P. T. PRESCOTT,
13 sept 16, Canal Row

BAUME COPAHU—Le soussigné vient de recevoir de France, le dépôt du remède dont la composition et pour lequel l'inventeur a reçu un brevet du roi le 9 septembre 1840. Ce Baume, d'après les attestations les meilleurs médecins, a été employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes: Les fièvres contagieuses et les maladies épidémiques, lésions artérielles et veineuses; plaies profondes et superficielles par instruments tranchans, plaies atoniques, meurtrissures, crevasses au sein des nouvelles accouchées, hémorrhoïdes, crachement de sang, les, intestinales, hémorrhoïdes, mal des instinctes, rhumatismes aigus, dyssenterie, la goutte, diarrhées aigues, le cours, le choléra, les engorgements strumeux du sein, les abcès scrofuleux, les affections cancéreuses des diverses parties du corps.

Il sera délivré gratis à Messieurs les médecins attachés aux hôpitaux de cette ville un flacon de ce baume, afin qu'ils en puissent faire usage et juger de son efficacité.

J. E. LOREILHE,
1 sep encoignure Royale et Douane

LES soussignés remplissent tous les ordres que les négociants pourront recevoir des habitans pour des envois de CHAUX, CIMENT, BRIQUES A FEU, &c payables au 1er décembre ou au 1er janvier, et bien ils remplissent les ordres que les négociants recevront des habitans, pour les articles en dessus au risque de paiement pour eux-mêmes.
ALFRED KEARNEY & Co.
15 sept —6 50, rue Gravier

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société de Lockart, Hearn & Donegan, de cette ville, et à Huntsville, Alabama, expirée par limitation, le 21 de ce mois, est dissoute. Les affaires de la maison seront réglées par le rapport légal des associés qui se servira de la signature de la maison pour la liquidation seulement.
THOS. LOCKART.
THOS. HEARN,
22 aout —6 JAS. J. DONEGAN

CHARBON A BON MARCHE.

LES soussignés offrent à vendre un petit lot de charbon d'Ecosse, à cinquante sous le baril, à prendre sur les lieux (au coin des rues Remparts et Quartier) et payables en bons des 1re et seconde municipalités, en quantité convenable aux acheteurs.

Aussi quelques caisses de blanc de baleine de qualité supérieure qu'ils vendront à bon marché pour clore une lecture.
15 sep B & A SOULIE,
60 Bienville, au premier.

SAUCISSONS de Lyon—Reçu par le Rubicon arrivant du Havre, un [illegible] Saucissons de 1re qualité, à vendre par J. E. LOREILHE,
17 sept enc. Royale et Douane.